

**C.E.D.R.**



**European Council for Agricultural Law  
Comité Européen de Droit Rural (C.E.D.R.)  
Europäisches Agrarrechtskomitee**

**XXIV. European Congress and Colloquium of Agricultural  
Law – Caserta (Naples) – 26-29 September 2007**

**XXIVe Congrès et Colloque Européens de Droit Rural –  
Caserta (Naples) – 26-29 septembre 2007**

**XXIV. Europäischer Agrarrechtskongress mit Kolloquium  
–Caserta (Neapel) – 26.-29. September 2007**

**Commission I**

**Individual Report – Rapport individuel – Individueller Bericht**

**Prof. Dr. Alberto Ballarin Marcial**

## UNE CRITIQUE DU RÈGLEMENT un 1782/2003

I. - R. est le point final d'une tendance contrariée la PAC développée avec une constance remarquable et efficacité dans son érosion constante de celle qu'il est arrivé à préparer dans les deux Documents britanniques qui se citeront la liquidation de la PAC et de sa substitution par la Politique Rurale Commune, tout cela à partir des commencements des années quatre-vingts par l'apparition de grands excédents et aussi par l'entrée à l'UE du Royaume-Uni qui n'a jamais compris l'idée de justice et de la solidarité que la PAC représentait dans la deuxième moitié du XXe siècle.

II. - La pente de la PAC vers la Réforme Intermédiaire de 2003.

Le système de paiements par hectare ou par production a subi un échange parfaitement radical. En date du 7 juillet 2003, la Commission Européenne a présenté une Proposition de Règlement du Conseil par lequel s'établissaient des dispositions communes applicables aux régimes d'aide directe au cadre de la Politique Agricole Commune et par lequel des régimes déterminés d'aide étaient instaurés aux agriculteurs, et que modifiait, dans quelques points longuement, le document COM (2003 23) final d'un janvier de la même année.

Une réforme de la PAC de l'Agenda(le Programme) 2000.

Le grand tour a précisément consisté en forme de compenser les agriculteurs et les éleveurs par telle perte de recettes(entrées). Il s'est abandonné (avec exceptions) le système de paiement par un kilogramme obtenu par un paiement par hectare ou par animal, dans le premier cas selon des productions historiques. À la fois était liée l'obtention des paiements compensatoires à une condition requise d'abandon de la production de la part de la surface de culture (initialement rotatoire), et des limitations rigides s'établissaient à la production lactée.

Le nouveau système n'était pas dégagé absolument de la production, étant donné que les paiements par des hectares étaient réalisés en tenant en compte de la productivité historique des contrées distinctes des sociétaires communautaires. Ainsi, on touchait une somme par hectare, mais en vertu des productivités historiques, de façon à ce que, par exemple, un agriculteur français touchât le double que l'Espagnol(l'espagnol), puisque les Espagnoles doubleraient ses productions historiques.

L'Agenda(Le Programme) 2000 a supposé la réforme la plus radicale et complète de la Politique Agricole Commune depuis sa création. Il(elle) a poussé le processus entrepris en 1992 et est allé des bases solides pour le déroulement futur de l'agriculture dans l'Union, en couvrant tous les aspects(apparences) de la PAC (économique, environnemental et rural).

, la réforme comprend des mesures pour :

" les améliorations de la compétitivité des produits agricoles sur les marchés nationaux et mondiaux;

" la chaleur d'un niveau équitable et digne de vie pour les agriculteurs;

" la création de postes de travail alternatifs et d'autres fontaines(sources) de recettes(entrées) pour les agriculteurs;

" l'élaboration d'une nouvelle politique de déroulement rural, qui se convertit en deuxième borne(pilier) de la PAC;

" l'intégration d'un plus grand nombre de considérations environnementales et structurales dans la PAC;

" les améliorations de la qualité et la sûreté des aliments;

" la simplification de la législation agricole et la décentralisation de son application, pour augmenter la clarté et la transparence des normes et de réglementations, ainsi que sa facilité d'accès.

L'OMC divise les aides agraires en trois Caisses :

1. L'Ambre : des aides agraires directement liées à la production. C'est le cas des aides à l'huile d'olive ou à la fibre en coton que l'on touche au kilogramme.
2. le Bleu : tu aides relativement liées à la production. C'est le cas des aides à l'hectare auquel, comme nous avons antérieurement vu, ils(elles) répondent aux productivités théoriques.
3. Vert : tu aides absolument déliées de la production. C'est le cas des subventions au secteur de fruits et de légumes.

Dans les négociations dures autour des appuis publics à l'agriculture laquelle se développent dans le sein(sinus) de l'OMC les aides situées dans la Caisse Ambre ils(elles) sont absolument repoussés; les situées dans la Caisse Bleue sont seules relativement admises, alors qu'une route(voie) libre est donnée aux situées dans la Caisse Verte c'est-à-dire on ne discute pas les aides qui se trouvent déliées de la production.

Le nouveau modèle d'appui public à l'agriculture que le nouveau PAC proclame se nourrit dans un desvinculación absolu entre des payes et une production c'est-à-dire se produit un processus de "enverdecimiento" des aides communautaires, de façon à ce qu'ils(elles) passent sans des problèmes l'examen de l'OMC. Tel desvinculación est prétendu absolue, mais déjà nous verrons comme le desacoplamiento peut être (en Espagne il(elle) il est) seulement relatif.

II. - La réforme que nous achevons de présenter dans une synthèse serrée (prise de l'étude réalisée par Emilio Vieira, publié dans la RDAA) est déjà obsolète, outre elle 1 - réalité actuel.

III. - La question terminológica dans ce R.

Il(Elle) vaut la peine de détacher la confusion terminologique qui est soufferte dans cette matière, en plus que non il(elle) s'appelle rarement par les agraristas et par les mêmes lois agraires, comme 1782 si citée succède(arrive) avec le Règlement. une exploitation à ce qu'en réalité c'est une entreprise, tandis qu'il y a certaine tendance dans les mercantilistas à appeler une entreprise à ce que, en réalité, c'est une exploitation. Ainsi, par exemple, je n'estime pas correct parler d'une consultation aux exploitations (un article 13 de ce Rto.), en étant donc le conseillé sera l' entrepreneur qui est une personne alors que l' exploitation est l' ensemble de choses et de droits qui sont pris comme unité et comme tel ils(elles) peuvent être obneeto de un droit et de negociios jujrídicos; il aurait été moins mauvais dire "aux entreprises", mais le correct consiste en ce qu'il(elle) se dit conseiller les entrepreneurs agraires. Cette expression d'entrepreneur agraire ne finit pas d'être couramment utilisé par le Droit communautaire, peut-être pour croire que ce de l'entreprise et des entrepreneurs est chose du Droit commercial, non de l'agriculteur. Ainsi, dans l'article 2 du Rto. l'agriculteur est défini, quand, en réalité, il a fallu définir l'entrepreneur et, l'avoir fait tel, il ne serait pas tombé dans le contresens ou la confusion de nommer agriculteur un groupe de personnes physiques ou morales. Une société ne peut pas se sonner un agriculteur ou une agricultrice à, parce que ce mot a une connotation historique et sociologique qui ne s'accorde pas avec la personne morale en général. En revanche(contrepartie), nous sommes tout de l'accord dans lequel, si le titularidad d'une exploitation retombe sur une société anonyme, elle sera l'entrepreneuse agraire qui développera l'activité de ce type, comme il est défini dans le même précepte. Ce manque est grave, parce que dans tout le Rto. il(elle) se parle d'un agriculteur non d'un entrepreneur. (voir ad ex-. un article 19 où se contient l'énoncé de "Obligations des agriculteurs")

IV. - la non exigence de grandeur economico pour opter pour les aides.

En s'écartant de l'exemplaire R.1357/1999 qui exigeait pour les aides accréditer la rentabilité de l'exploitation, du nouveau R. il(elle) n'a pas exigé de chose semblable, comme il serait arrivé si en plus du condicionalidad, il(elle) avait ajouté une autre condition; elle dont l'exploitation une destinataire de l'aide atteindra un minime de tu as, selon des régions et des cultures, pour exclure les inférieures alors qu'il(elle) les a seulement exclues de moins de 1, il y a. Il(elle) est ainsi que une politique réellement efficace de structures aurait été faite en combattant le cancer de la petite propriété, de la petitesse des unités productives qui ne pourront jamais concourir avec ses nord-

américaines homologues. Une exploitation de 10 peut-elle être rentable il y a d'une céréale un terrain non irrigué ou de deux as-tu d'une irrigation courante, de la vallée de l'Èbre ?... Sans embargo toutes sont appuyées sans aucune condition. Avec cette exigence que je défends il(elle) obligerait à être loué indirectement ou à s'associer avec d'autres agriculteurs. Dans l'ère, qui commence maintenant vraiment de l'épargne énergétique, la petite propriété est lamentable par l'hypermécanisation qu'il(elle) produit et le prix élevé d'énergie. Si beaucoup de petites propriétés se joignaient pour moderniser l'irrigation, on utiliserait des systèmes de pivots et non de prise par la parcelle qui aide à porter un grand gaspillage énergétique et économique.

V-n'a pas non plus mis comme condition, dans aucun cas, la résidence au milieu rural avec maison ouverte dans même, en étant donc il s'agit des aides pour nourrir la population sur le champ ce qui n'empêche pas qu'il les lui(leur) porte plusieurs fois, celui qui habite dans la ville. À, p.53 yGermanô a analysé une Sentence qui a estimé excessive cette condition requise mise à la Finlande (RDA, un janvier un mars 2007, p.55, une note 2. L'agrarista illustre italien annonce dont les aires rurales peuvent arriver à rester inhabituées, grâce au desacoplamiento,

VI. - n'a pas tenu en compte pour rien de l'échange climatique qui domine aujourd'hui toutes les polémiques et les débats autour de l'agriculture.

Il est possible que cela se justifie parce que le sujet ne s'était pas posé en 2003, puisque c'est le 1 février 2007 quand on présente la Première Information du Panneau international désigné par l'ONU que d'autres deux Informations ont ratifié. Mais oui que des études et des indications existaient sur cette question.

Il y a des experts par l'échange comme l'Espagnol Ruiz de Elvira, Catrdrático de Physique de l'Université d'Alcala de Henares qui défend la culture de toutes les terres disponibles dans le pays de capter le maximum d'énergie solaire. Cela peut se considérer peut-être comme une posture(attitude) exagérée. mais il n'y a pas de doute de ce qu'une dépêche(partie) des terres de l'Europe s'occuperont des cultures dénommées énergétiques. Et cela est d'une énorme transcendance aux effets de l'évolution de l'agriculture.

Très nous avons récemment pu lire dans le "Pays", de Madrid la posture(attitude) du Prix Nobel une Chimie Harmul Michel allemand selon qui il(elle) ne vaut pas la peine tu cultives des biocombustibles en Europe communautaire puisque son rendement dans une énergie est très bas, méprisable par sa petitesse; une autre chose est celle qui dérive de la culture de la canne à sucre au Brésil, un clair exemple de biocombustible rentable. De toute façon nous avons aussi lu quelques déclarations du Président de l'Association de Producteurs d'Énergies Renovables (APPA), dans sa branche de Roderic Miralles biocombustibles, dans lesquels il(elle) affirme que seulement autour de 1 po une centaine des céréales communautaires se sont destinées, en 2006, et il(elle) se destinera dans le futuro à l'obtention d'etanol par lequel il semble certain que la montée du prix de ceux-là se doit pas à ce type de productions mais au mayor de demande d'aliments de la Chine et de l'Inde. L'ingénieur un agronome et un professeur de l'École supérieure d'Ingénieurs Agróomos de Madrid, Jesús Fernand a publié un article important dans le "Pays", (15.9.007) où il(elle) demande savamment que les cultures énergétiques ne doivent pas interférer aux alimentaires, mais se réaliser avec de nouvelles plantes(étages) comme le pataca, le nopal, etc., (dans cela etc.. j'inclurais la plante(étage) africaine jusqu'à présent jatrofa qui selon mes nouvelles est vénéneuse pour l'homme mais riche en énergie). J. Fernand prophétise que cela sera très avantageux pour le milieu rural, puisque les céréales - dice-se avaient cessé de cultiver en Espagne plus de 3 millions de tu as. principalement d'une céréale, tandis que nous importons 12, 4b des millions de tonnes, plus de la troisième partie de la consommation.

La conclusion qui peut enlever de tout cela consiste en ce qu'il(elle) ne convient pas desacoplar les aides pour, de cette façon, réduire la production et d'économiser de l'argent. Cependant, le desacoplamiento des aides est l'axe principal du nouveau système du R.citado, par lequel il a été très critiqué par aussi illustre agrarista L. Costato dans les occasions répétées (je l'ai pu écouter dans la conférence qui a prononcé le ' 7 juillet de cette année dans Talavera de la Reina, dans le cadre des Jornadass annuelles sur l'avenir de l'Agriculture) et au jour suivant à Séville, avec le titre "l'insuffisance alimentaire mondiale"). Celui-là est donc outre la réalité tout un système. Soyez par des raisons énergétiques, soyez par des raisons alimentaires, il faut produire; un

neoproductivismo se ouvre voie en revenant peut-être au passé, le fait plus pour satisfaire les nouvelles fonctions de l'Agriculture qu'ils(elles) avaient oubliée par les critiques de la PAC. Un bâti dire que dans l'Information du Ministère britannique du Trésor de décembre 2006 et dans l'Information de la Chambre des Communs de cette année, dirigés les deux, à finir avec l'actuelle PAC en modifiant même l'article 33 du Traité de Rome et sa dénomination, il(elle) ne se parle pas de l'échange climatique et des biocombustibles, par la raison simple dont il ne convient pas ses auteurs de mentionner cette nouvelle réalité.

#### VII. - Contre le critère historique.

En plus de cette faute fondamentale, qui par oui nous oblige à changer seulement R. en le substituant par l'autre, il y a quelque chose de plus. Ainsi je dois considérer comme inadmissible le critère historique utilisé par l'ex-Commissaire F. Fischler pour la contention de la dépense agricole, en prenant comme base les trois ans 2000-2002, ce qui a été fait en réalité pour donner une satisfaction aux négociateurs français, de cette façon, qui obtenaient que les agriculteurs gaulois continuassent d'avoir quelques aides qui sont le double des propres des agriculteurs espagnols. Je ne demande pas qu'ils(elles) s'abaissent à quellas mais celles-ci s'élèvent. L'histoire ne peut pas justifier l'injustice semblable qui va contre le principe d'égalité de tous les citoyens de l'Union consacré dans non peu de Sentences du Tribunal du Luxembourg.

#### Un VIII - e Contre la contention de la dépense agricole

ampoco vois une justification morale ni juridique à la contention de la dépense agricole qui nous a apporté l'Agenda(le Programme) 2000 comme un vrai dogme de foi. La dépense agricole aura à varier selon les circonstances et l'avenir n'est jamais écrit, comme l'a dit notre poète insigne Antoine Machado; ainsi, il est arrivé que les circonstances aient subi une altération très remarquable due à l'échange climatique, par conséquent, la dépense agricole devra varier.

#### IX. - La subvention des biocombustibles

Je considère que l'actuel Commissariat n'a pas été réellement réussi après avoir déclaré que l'UE ne subventionnera pas les biocombustibles, plutôt il me semble une sottise que cela il(elle) se dit, quand s'est déjà produite la montée de prix des matières premières et des aliments basiques, sans que cela n'eût non plus été prévu par les eurocrates de Bruxelles, en étant tel que des experts de la catégorie de Lester Brown avaient averti dont si elle n'était pas bloquée, la croissance de la population, de chose qui n'est pas évidemment arrivée est facile qui arrive, ils lésineraient, les aliments, (dans son livre ltraducido avec ' tittulo "Sauvons l'Espagnol à la planète", sur Barcelone 2005) qui est justement ce qui commence à arriver en marquant une tendance qui suivra dans l'avenir puisque les grandes masses asiatiques, qui font la transition alimentaire à la diète occidentale, ils(elles) sont chaque fois plus grands.

#### X. - Les attaques britanniques à la PAC.

Nous avons assisté à deux attaques la PAC vraiment démolisseurs qui se contiennent dans les deux Documents là-haut(en haut) cités dans lesquels la liquidation de la PAC est demandée et qui est substitué par le Déroulement simple Rural, la "Politique Rurale Commune" ; en culminant l'évolution qui s'est initiée à la Conférence sur Cork de 1996, dont les conclusions, certes, n'ont jamais été acceptées tout à fait à la majorité des ministres communautaires d'Agriculture, comme on a pu voir dans la Lettre conjointe qu'ils(elles) ont publié dans une défense de la PAC basée sur les aides, la lettre souscrite par le ministre de l'époque espagnol Michel Arias Cañete qui était sûrement le promoteur de la même.

#### XI. - La posture(attitude) de Sarkozy,

Heureusement, nous avons en France un nouveau défenseur de l'Agriculture qui prend le relais, avec beaucoup de nouvelles idées, par le Président antérieur Jacques Chirac. Je me rapporte naturellement à l'actuel Président de la République Nicolas Sarkozy, dont le discours récent la PAC contient, à ma manière de voir les choses, un nouveau programme de Politique agricole pour la France et pour l'Europe, un fait avec ambition, avec audace, avec la propre conviction de celui qui veut que son pays recommence à être la grande nation que tant nous avons toujours admirée et qu'une forte Europe et cohesionada recommence à peser dans les relations internationales. Sarkozy critique la bureaucratisation et la "action de paperasser" de l'actuel PAC, n'admet pas

naturellement le réductionnisme des actuels leaders européens, en tenant en compte pour sa part des nouvelles fonctions de l'Agriculture et en faisant une promesse importante : qui recommence à jouer la "préférence communautaire" pour nous défendre des multiples dumpings (social, fiscal, environnemental) d'une toute espèce par que les grands pays émergents nous accablent.

UNE CONCLUSION FINAL. - Comme il est déduit de tout l'antérieur, le R.1782 a des fautes de grande importance au noe star à la hauteur des nouvelles circonstances qui entourent l'Agrociñtira desicēs de 2003.; par cette raison, en 2008, devoir être objet d'un rechange qui rend aux agriculteurs européens sa confiance en présent et en avenir, pour que ses enfants n'abandonnent pas le métier de ses parents, d'avance bien continuez l'et ennoblezcan encore plus.